

SECTION 3

PRATIQUES INNOVATRICES EN MILIEU DE TRAVAIL

Céline Laporte

Information et services à la clientèle

Direction de l'information sur les milieux de travail

Programme du travail, Développement des ressources humaines Canada

Malgré le nombre limité d'ententes conclues au cours des derniers mois (41 ententes), la fréquence des pratiques innovatrices y figurant demeure néanmoins proportionnée au ratio précédent habituel, c'est-à-dire, pour un peu plus du tiers des ententes conclues (14 des 41 ententes).

La durée

La durée moyenne des 41 ententes conclues récemment se chiffre à **33,9 mois**, ce qui représente une légère diminution par rapport à la durée moyenne de 36,6 mois pour les ententes conclues en 1999 à ce jour, soit de janvier à novembre 1999.

Presque la moitié des ententes (18 des 41 ententes) ont été renouvelées pour une période de 36 mois tandis que le reste est réparti également entre les conventions d'une durée de 24 mois ou moins et celles de 48 mois et plus. Deux d'entre elles porteront sur 72 mois, soit une entente conclue dans le secteur des pâtes et papier en Nouvelle-Écosse et Bridgestone/Firestone Canada Inc. au Québec. Par ailleurs, plusieurs conventions des conseils scolaires de l'Ontario, du Manitoba et de l'Alberta viendront à échéance d'ici les 24 prochains mois.

Les comités mixtes

Compte tenu du nombre limité d'ententes conclues (41 ententes), on remarque que l'introduction de nouvelles pratiques ou pratiques innovatrices par l'intermédiaire de comités mixtes est moins répandue qu'auparavant. Seulement 5 des 14 ententes récentes comportant des pratiques innovatrices font état de l'instauration de comités mixtes, alors qu'habituellement, cette pratique est attribuable à environ 50 % des ententes comportant des pratiques innovatrices.

Ces comités entameront les discussions sur les questions telles que l'ergonomie, la formation en matière de relations de travail, le travail d'équipe ainsi que la charge de travail des enseignants, la taille des groupes et le nombre d'élèves par enseignant.

Les relations de travail

L'entente de 72 mois entre Bridgestone/Firestone Canada Inc. et la Fédération de la métallurgie fut conclue récemment en utilisant un processus de **négoce raisonné**, dont les deux parties ont su tirer profit.

L'organisation du travail

Une seule entente comporte une nouvelle pratique liée à l'organisation du travail, soit celle de l'University of Western Ontario qui comprend une **évaluation de la charge de travail**, à la demande des chargés de cours, afin de vérifier la conformité entre les fonctions et la durée de travail.

La rémunération et les conditions de travail

Neuf des 14 ententes comportant une pratique innovatrice font état d'initiatives au chapitre de la rémunération et des conditions de travail, telles que :

- la nouvelle disposition liée au **climat de travail** dans deux conventions visant les enseignants de la Nouvelle-Écosse par laquelle, les actes violents commis par les élèves à l'endroit des enseignants ne seront pas tolérés. De plus, si de telles situations se présentent ou si d'autres manquements à la discipline surviennent, les conseils scolaires concernés séviront rapidement contre ces abus et prendront toutes les mesures jugées appropriées;

- l'engagement de la part de l'employeur à assurer **l'équité salariale** d'ici le mois de juillet 2001, tel que prévu par l'entente entre Newtel Communications, Newtel Mobility et le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, section locale 410, en effectuant des hausses supplémentaires des taux horaires de base les 1^{er} juillet 1999, 2000 et 2001;
- l'introduction d'une plus **grande flexibilité au niveau des congés** utilisés pour **observance religieuse** dans l'entente entre le Gouvernement du Canada et l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada; et
- la **reconnaissance des conjoints de même sexe** tel que prévue par la convention du Gouvernement du Canada et celle entre le District de Saanich et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 374.

La formation et le perfectionnement

Sept des 14 ententes comprennent de nouvelles initiatives liées à la formation et au perfectionnement. Parmi celles-ci, l'on retrouve comme mesure de sécurité d'emploi, la création d'un **fonds de formation** d'au moins 250 000 \$ par année, pour aider les employés de Newtel Communications et Newtel Mobility à profiter de **nouvelles possibilités d'avancement**. Par ailleurs, divers conseils scolaires de l'Alberta et de la Nouvelle-Écosse ont établi une **caisse de perfectionnement professionnel**.

LA DIRECTION DE L'INFORMATION SUR LES MILIEUX DE TRAVAIL

Programme du travail

Développement des ressources humaines Canada

Saviez-vous que... Venez nous visiter sur internet

Votre lien à la Direction de l'information sur les milieux de travail du Programme du travail est <http://travail.hrdc-drhc.gc.ca/>

Disponibles dès maintenant :

- Tendances récentes, communiqués, données sur les relations industrielles et la négociation collective.
- Produits et services d'information :
 - échantillons de nos produits;
 - accès à un exemplaire complet du *Bulletin des règlements salariaux*;
 - accès au survol et à divers articles des *Innovations en milieu de travail*;
 - accès à une base de données sur les organisations de travailleurs et travailleuses au Canada.
- Demande d'information et abonnement à nos produits par accès direct.

